

<https://ricochets.cc/L-election-de-la-liste-Mariton-finalement-validee-malgre-des-tricheries-averees-au-cod-e-electoral.html>



# L'élection de la liste Mariton finalement validée malgré des tricheries avérées au code électoral

- Les Articles -

Publication date: mercredi 24 février 2021

---

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

---

## L'élection de la liste Mariton finalement validée malgré des tricheries avérées au code électoral

**En février 2021, le conseil d'État a fini par valider l'élection de Mr Hervé Mariton et de sa liste en dépit du bon sens et malgré des infractions avérées au code électoral.**

Mr Mariton et son équipe ont bel et bien triché avec les règles des périodes électorales, le Conseil d'État le confirme, mais selon les juges (qui juge les mêmes faits à l'opposé de la décision du tribunal de Grenoble) ça n'aurait pas suffisamment affecté les votants car l'écart de voix serait suffisant au deuxième tour entre les deux listes (logique très bizarre de type divinatoire !), et il n'y aurait pas lieu d'annuler l'élection.



**L'élection de la liste Mariton finalement validée malgré des tricheries avérées au code électoral**

Il y a bel et bien eu tricherie, mais l'élection n'est pas invalidée

Même quand on ne se fait pas d'illusions sur les institutions actuelles, qu'on n'a pas confiance dans « la justice de notre pays » et qu'on sait bien que la France n'est pas une démocratie, on reste surpris par cette décision contradictoire.

**Il y a bel et bien eu tricherie, mais l'élection n'est pas invalidée et aucune sanction ne frappe les tricheurs.**

Un discours promotionnel à chaque séance de ciné-drive

**Mr Mariton est venu discourir 6 fois lors de ses séances de ciné-drive médiatisées à outrance entre les deux tours.** Mr Jean-Pierre Point (adjoint de Mr Mariton), si vraiment cette opération était uniquement pour le bien des cretois comme vous le dites dans le journal Le Crestois, quel besoin avait le maire sortant de venir SIX fois y faire un discours et montrer sa tête ?!

Mr Mariton n'a rien du naïf, mais tout du calculateur, s'il est venu SIX fois en personne ce n'est pas uniquement par narcissisme mégalomane, pour l'amour du cinéma ou du plein air, s'il l'a fait c'est qu'il savait très bien, comme l'a dit le tribunal administratif de Grenoble, que ça influencerait les élections.

C'est un exemple parmi d'autres.

Une campagne électorale à sens unique

A cause des restrictions et du confinement décidés par le gouvernement durant la pandémie, la campagne électorale a eu lieu à sens unique au second tour. Mr Mariton et ses gens se montraient partout non-stop et en outrepassant les règles, et les membres de la liste d'opposition n'avaient qu'internet et la presse pour exister. Et ça n'aurait pas eu d'influence conséquente dans une compétition serrée ??

On se moque de qui là ?!

- ▶ Une honnête liste élue dans un tel contexte aurait d'elle-même refusée cette élection, ou au moins aurait instauré une gouvernance partagée à 50/50 avec l'opposition.

Pour nous, le Conseil d'État n'a pas voulu valider le jugement du tribunal administratif de Grenoble parce qu'il sait qu'en périodes électorales plein de mairies sortantes profitent largement du fait qu'elles sont aux manettes et trichent

## **L'élection de la liste Mariton finalement validée malgré des tricheries avérées au code électoral**

de manière plus ou moins subtile. Annuler l'élection de Mr Mariton aurait fait jurisprudence, et ce précédent aurait pu entraîner par la suite des tas d'autres contentieux, ce qui aurait fait ressortir l'absurdité de cette compétition électorale et le côté aléatoire des appréciations de tricheries.

Des institutions et un contexte socio-économique hostile à l'émergence de démocraties réelles

**De manière générale, ce mode de fonctionnement institutionnel - clientélisme, élection concurrentielle, vote, majorité ayant tout pouvoir - n'est qu'une parodie de démocratie, dans laquelle sur le fond les habitants sont toujours les dindons de la farce quel que soit le camp élu.**

D'autant que l'existence de puissants intérêts privés contradictoires, de concurrence économique permanente, de spéculation immobilière, de classes sociales multiples et séparées, de misères et de précarités empêchent l'existence et la pratique d'une démocratie réelle.

Seules quelques communes, comme Saillans lors de la mandature précédente, essayent courageusement autre chose, ce qui est évidemment très difficile dans ce contexte hostile et ces habitudes ancrées de tyrannie et de laisser faire.

A Crest, vue les idées et la personnalité très controversée de Mr Mariton et de quelques uns de ses colistiers, on assiste au pire du pire, un spectacle répétitif et triste, avec le « on dialogue mais c'est MOI qui décide » et le clientélisme en guise de boussole et de programme.

A Crest la plupart des habitants restent passifs, ou sont las de lutter contre le règne interminable du clan maritonien, et préfèrent agir en parallèle, hors les clous, dans les failles, sans l'aide la municipalité, et en supportant souvent entraves et enquinements mesquins. **Que d'énergies et de projets positifs perdus...**

Des élus de l'opposition, René-Pierre Halter et Nicolas Sizaret, indiquent dans le journal Le Crestois qu'ils espèrent à présent que la majorité municipale crée un meilleur climat et accepte une vraie collaboration.

On peut toujours rêver, mais Mr Mariton et ses gens ont toujours voulu régner seuls et dans le conflit permanent.

D'ailleurs, **Ms Hervé Mariton et Jean-Pierre Point (adjoint) trouvent toujours des astuces langagières pour rejeter toutes les fautes sur les autres, tantis qu'eux seraient des petits saints blancs comme neige.**

- ▶ L'échec du méga-centre aquatique maritonien et le million d'euros d'argent publique gaspillé ? C'est la faute à la 3CPS pas assez dynamique !
- ▶ Les problèmes de plomb dans l'eau potable qui contaminent bébés et enfants ? Surfaits, c'est la faute à des opposants trop sensibles qui s'inquiètent pour rien et qui ont des intérêts inavoués dans le lobby des canalisateurs !

Ainsi, lors de cette affaire de jugement sur l'élection, Jean-Pierre Point en vient dans Le Crestois du 19 février à accuser l'opposition municipale de créer un mauvais climat, alors que tout le monde a pu constater de longue date le cirque indigne entretenu par Mariton et ses obligés lors de joutes délirantes aux conseils municipaux et à la 3CPS. De plus, tricher aux élections et profiter sans vergogne des conditions spéciales dues à la pandémie pour s'imposer à nouveau n'est pas de nature à créer un climat apaisé.

En lisant la presse et les bulletins municipaux, on constate très souvent que pour Hervé Mariton et Jean-Pierre Point, toute opposition est mauvaise en soi, forcément extrémiste, intégriste, décroissante, maoïste, seules les béli oui oui qui disent amen à l'action municipale sont acceptables, les autres sont considérés comme des mécontents frustrés et violents, des aigris irresponsables, tandis que bien entendu les élus majoritaires, eux, se sacrifient courageusement pour la commune. Quelle belle conception du débat et des inévitables divergences/conflits.

Les institutions en place permettent, voire encouragent, ce fonctionnement despotique

## L'élection de la liste Mariton finalement validée malgré des tricheries avérées au code électoral

**Pour eux, la démocratie c'est un type, ou quelques personnes, qui décident de tout, et les autres doivent fermer leur gueule. Si le petit roy est de bonne humeur et ses sujets suffisamment accroupis, il prêtera l'oreille à quelques doléances qui servent ses intérêts, et accordera parfois à l'opposition quelques retouches superficielles à ses projets.**

Et, hélas, les institutions en place permettent, voire encouragent, ce fonctionnement despotique. On en voit tous les jours le triste résultat également à l'échelle nationale.

Dans Le Crestois du 19 février, Nicolas Sizaret (élu d'opposition) évoque se soumettre à l'État de droit. Mais pour nous dans cette société les droits sont quand même très orientés, très en faveur des riches et des puissants, et sont décidés par un système policier et antidémocratique. Et si on peut se réjouir de ne pas subir une complète dictature, de bénéficier de quelques droits et de restes de contre-pouvoir, la France est bien loin d'être pour autant une démocratie.

Donc non, cette décision du Conseil d'État est inacceptable, illégitime et injuste, elle est à l'image du système en place.

Et si le Conseil d'État avait annulé l'élection de Mr Mariton et de ses gens, on se serait bien sûr réjoui par opportunisme, mais la France n'aurait pas été davantage une démocratie.

Hélas, rien de nouveau sous le soleil à Crest, on en a repris pour 5 ans.

Ignorer la majorité municipale, être nombreux-ses à résister activement, à faire autre chose ensemble ?

On remarque que les énormes problèmes observables à l'échelle nationale sont exactement les mêmes à petite échelle.

*PS:*

*En fait, même avec une société pacifiée, émancipatrice, socialement égalitaire, recherchant l'épanouissement de chacun, il existerait encore des esprits despotes, arrivistes, sans scrupules, moins qu'à présent mais suffisamment pour nuire.*

**Face à cela, le problème n'est pas d'empêcher totalement l'existence de personnes avides de tyrannies politiques ou économiques, mais plutôt de bâtir des organisations sociales mieux armées contre ces phénomènes, dotées d'outils pare-feux, et surtout d'avoir un grand nombre de personnes libres, intraitables, combattives, imprégnées de l'intérêt collectif, qui pourront écarter toutes les tyrannies.**

Des personnes qui seraient le contraire des sujets apeurés (atomisés, soumis, robotisés, vides, aveugles, dépendants...) que le monstre étatique, la machine économique et l'ogre capitaliste fabriquent en série pour leur plus grand profit.